

Repérage et prise en charge Des soignants rendus vulnérables par leur travail

2 JOURS

Tour de table

Présentation des intervenants:

1^{er} Jour :

Marie Pezé, Docteur en psychologie, psychanalyste, ancien expert judiciaire, responsable du réseau Souffrance et Travail, du site souffrance-et-travail.com, responsable du certificat de spécialisation en psychopathologie du travail (CS 30)

2^{ème} jour :

Éric Henry, docteur spécialiste en médecine générale, expert en prévention du risque suicidaire (formé par Jean Louis Terra), président de la Fédération Bretonne interprofessionnelle de Santé et Président de SPS, association qui accompagne et soutient tous les professionnels en santé rendus vulnérables

Et/ou Catherine Cornibert, docteur en pharmacie, Présidente de ACS (agence conseil en santé), dirige les actions et la communication de SPS

Objectifs de la formation :

Cette formation proposée par l'association SPS est sur deux jours ; il s'agit d'une sensibilisation à destination des praticiens soignants voulant accompagné d'autres soignants en souffrance

Ce réseau de soignants peut être est varié : médecins, psychiatres, addictologues, kinésithérapeutes, psychologues (cliniciens, pys du travail), infirmiers, psychopraticiens, coaches, avocats...

Les statuts et contexte d'exercice sont également très variés.

Cette formation vise :

- A doter les soignants de repères, de bases théoriques et d'outils communs.

- A ce que chacun puisse situer le dispositif global élaboré par l'association SPS :
 - . **Une plateforme téléphonique** : Premier diagnostic, orientation,
 - . **Un maillage national de soignants en ambulatoire** : en cours de constitution.
Des praticiens du réseau Souffrance et Travail nous ont déjà rejoint ; les psychologues sélectionnés par service de santé Armées (SSA) sont également sollicités, ainsi que le réseau Morphée francilien
 - . **Des unités dédiées d'hospitalisation** : réparties sur l'ensemble du territoire ; certaines fonctionnent déjà, d'autres vont démarrer dans courant 2018

Ecouter un soignant en souffrance au travail, c'est écouter la rencontre entre une organisation psychique individuelle et une organisation du travail. Le travail est une donnée complexe, à l'interface de nombreuses disciplines. Il faut, pour faire une prévention efficace des RPS, convoquer de nombreux savoirs : l'histoire, l'économie, le droit, la psychologie, la sociologie, la philosophie, l'ergonomie, la médecine. Le contenu de la formation reposera sur la transmission d'invariants pluridisciplinaires et sur les outils déjà élaborés et opérationnels :

- quelle théorie du travail peut-on mettre en commun pour comprendre sa centralité dans la préservation de la santé ?
- Quelles pathologies spécifiques le travail peut-il générer ?
- Quelle méthodologie utiliser pour repérer les soignants en souffrance au travail sans se tromper ? L'entretien spécifique, les techniques de management pathogènes, les indicateurs objectifs, les diagnostics différentiels
- Les changements des organisations du travail et leurs conséquences, le nouveau cadre réglementaire, l'objectivation par les chiffres, les indicateurs à retenir, les acteurs de repérage et de prise en charge dans et hors de l'entreprise ou de l'institution

L'ensemble de la formation repose sur la transmission de données juridiques, cliniques, réglementaires au travers de cas cliniques réels afin de mettre le public de stagiaires en situations concrètes.

1 - Connaître la centralité du travail dans la préservation de la santé *physique et mentale*

*Les promesses du travail : construire son identité
Le geste de travail et la dynamique de la reconnaissance,
Jugement de beauté et d'utilité
Travail prescrit, travail réel*

2 - Les nouvelles organisations du travail et leur impact sur le rapport subjectif au travail du soignant : "Tout ce qui n'est pas écrit n'est pas fait"

Charge de travail (accroissement, intensité, complexité,...).
Individualisation (objectifs individualisés, entretiens d'évaluation, reporting).
Pilotage par l'aval (confrontation directe à la demande des clients, des usagers).
Management (gestion des performances).
Abandon des critères de qualité du métier au profit des exigences considérées comme centrales par les directions. Procédures – communication – qualité totale. Conséquences sur le soin de la
Multiplication des règles et des contrôles
Logique économique inscrite dans une dimension productiviste des soins (T2A, DMS, ambulatoire ++))
Réorganisation hospitalière : du pouvoir médical au pouvoir administratif
Informatisation.
Réorganisations permanentes.
Production en mode dégradé.

3 - Le contexte jurisprudentiel : Une réglementation et des circulaires pertinentes mais non appliquées

Le cadre des relations de travail, l'exécution du contrat de travail comporte des obligations et des droits réciproques pour le salarié et l'employeur. Appuyé sur de nombreuses dispositions légales et réglementaires, ce principe général constitue un corpus juridique cohérent, trop souvent ignoré par les salariés et l'encadrement (Diaporama)

Portée de l'obligation de l'employeur consacrée par la jurisprudence :

Pour les maladies professionnelles (C. cass., Soc. 28 février 2002).

Pour les accidents du travail (C. cass., Soc. 11 avril 2002).

Le manquement à cette obligation constitue une faute inexcusable. Sur quels critères ?

Le Chef d'entreprise doit avoir conscience du danger (appréciation in abstracto de ce qu'aurait dû connaître un professionnel avisé) ;

il suffit que la faute commise soit une cause nécessaire du dommage, et non une cause déterminante.

4 - Les pathologies du travail

A - Les pathologies de surcharge

Les décompensations psychiques: stress, anxiété, désengagement du travail, troubles cognitifs (mémoire, logique, concentration), État de stress aigu (ESA, lettre réseau ATMP), État de stress post-traumatique, Syndrome d'épuisement professionnel ou burn-out (bilan neuropsychologique),

Les décompensations violentes: violence contre les usagers, entre collègues, contre l'outil de travail (sabotage), contre l'encadrement (séquestrations), radicalisation des modes managériaux

Les décompensations somatiques: troubles musculo-squelettiques, infarctus du myocarde et AVC (Karoshi), yoyo pondéral, syndrome métabolique.

B- Les pathologies de la solitude

Syndrome de stress post traumatique dans les situations de harcèlement

Suicide sur les lieux de travail

Paranoïa situationnelle

Ces différents tableaux cliniques sont présentés afin de permettre une auto-détection et une prise en place plus précoce des premiers symptômes, soit par le salarié lui-même, soit par les acteurs de prévention de l'institution. Ils sont accompagnés de projections vidéo et de travaux en sous-groupes

5 - L'entretien spécifique avec le soignant en souffrance salarié : outils individuels et collectifs

Un entretien spécifique centré sur la détection des signaux infraliminaires ou manifestes mais aussi sur l'histoire professionnelle :
Apprendre à aider le soignant à reconstituer une double chronologie : La chronologie de la dégradation du travail, La chronologie de la dégradation de son état de santé

L'entretien spécifique avec le salarié en souffrance au travail
Le test de propagation du burn out
Le questionnaire Gollac
Les diagnostics différentiels
Le bilan neuropsychologique
La formation primo écoutant
Liste des techniques de management pathogènes

6 - Les chiffres statistiques

L'organisation du travail : un déterminant majeur des risques psychosociaux
Confirmé par les enquêtes épidémiologiques
SUMER 2003, 2010, 2016, Dares, DGT

7 - Les acteurs vers qui orienter le soignant, leurs rôles, leurs missions

Les acteurs de prévention, les acteurs de prise en charge :

Dans l'entreprise ou l'établissement :

Les acteurs de prévention, les acteurs de prise en charge :

Le CHSCT, le service de santé au travail de l'établissement pour les personnels publics.

Le CSE et le service de santé au travail pour les établissements privés.

Hors de l'entreprise ou de l'établissement :

L'inspecteur du travail, le médecin référent, le médecin conseil de la CNAM, médecin agréé, commission de réforme, comité médical.

Consultations de pathologies professionnelles, réseau de consultations spécialisées, juristes.

Stratégies d'actions médico-juridiques (A.T., M.P, temps partiel thérapeutique,...)

8 - L'association SPS et aussi tous les autres systèmes en place depuis le début des années 2000 :

Présenter l'origine de l'association SPS et les 7 missions.

Présenter les différentes études depuis 2015 sur la souffrance des soignants

Comprendre et construire son propre réseau à la lumière de toutes les solutions proposées.

Comprendre l'écosystème pour en tirer la quintessence et la complémentarité dans l'intérêt des besoins des soignants que vous accompagnerez.
